



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Centrales d'EDF : Isere

Question écrite n° 9035

### Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la réalisation du barrage hydroélectrique de Voreppe (Isere). Il semble que le groupe régional de la production hydraulique (GPRH) des Alpes ait annulé à la fin du mois de juillet des dispositions relatives au personnel mobilisé sur ce chantier, faisant état d'une décision de report du chantier. La direction régionale d'EDF consultée, a affirmé qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet, mais que l'opération doit faire l'objet d'une présentation devant le fonds de développement économique et social. En conséquence, il lui demande de préciser la position des pouvoirs publics concernant cet ouvrage et d'intervenir pour que ce barrage, nécessaire au développement de cette région de l'Isere, soit effectivement maintenu.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le projet d'aménagement d' « Isere moyenne aval » est constitué de deux barrages au fil de l'eau à l'aval immédiat de Grenoble, à Saint-Egreve et à Voreppe. Les premières études de cet aménagement remontent à 1965, et le projet actuel a été établi en 1983. Les travaux du barrage de Saint-Egreve ont commencé en 1986 et la mise en service doit avoir lieu en 1990. Les travaux du barrage de Voreppe devaient, dans le projet initial, suivre ceux du barrage de Saint-Egreve avec un décalage de trois ans. En raison d'une révision à la baisse des prévisions de consommation et de l'état actuel du parc de production, Electricité de France est toutefois conduit, en accord avec les pouvoirs publics, à freiner considérablement son programme d'investissement dans l'ensemble des filières. De ce fait, aucun aménagement majeur de production hydroélectrique ne devrait être engagé dans les prochaines années, sauf perturbation hypothétique du marché de l'énergie. Dans ce contexte et compte tenu de ce faible intérêt économique actuel de nouveaux ouvrages hydrauliques dans le système électrique français, il a été décidé de reporter au-delà de 1991 la deuxième partie de l'aménagement de l'Isere. Cette orientation a été présentée au fonds de développement économique et social en octobre 1988.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cazenave Richard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9035

**Rubrique :** Electricité et gaz

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 585